

À propos de ce document

Les rubriques des qualités requises des diplômés et de l'amélioration continue (QRD/AC) ont pour objet d'aider les équipes de visiteurs à évaluer la conformité aux normes d'agrément sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue. Ces rubriques sont mises à la disposition des responsables des programmes faisant l'objet d'une visite d'agrément afin de montrer comment les normes sont évaluées par les équipes de visiteurs.

Qualités requises des diplômés

3.1	Qualités requises des diplômés :	Description des normes et procédures d'agrément	Cote	Descripteurs des catégories d'évaluation
3.1.1	Organisation et engagement	Il doit être démontré qu'une structure organisationnelle est en place pour garantir le développement et l'évaluation durables des qualités requises des diplômés. Il doit y avoir un engagement manifeste à l'égard des processus de la part des membres du corps professoral et des dirigeants.	✓	Les structures et processus organisationnels en place pour démontrer la collecte et l'évaluation durables des données sur les QRD sont solides ET il y a des preuves manifestes de l'engagement de la plupart des enseignants à temps plein et des dirigeants.
			*	Les structures et processus organisationnels en place sont faibles ou limités. ET/OU il n'y a pas de structures et processus organisationnels en place. ET/OU il y a des preuves limitées ou inexistantes de l'engagement des enseignants à temps plein et/ou des dirigeants.
3.1.2	Cartes du programme d'études	Il doit y avoir des cartes documentées du programme d'études montrant la relation entre les activités d'apprentissage propres à chaque qualité et les semestres au cours desquels ces activités ont lieu.	✓	Au moins trois activités d'apprentissage sont mises en correspondance avec la plupart des QRD. ET réparties sur plusieurs semestres.
			*	Moins de trois activités d'apprentissage sont mises en correspondance dans le cas de bon nombre ou de la plupart des QRD. ET/OU de nombreuses QRD sont mises en correspondance sur un nombre limité de semestres. ET/OU il y a un nombre limité de processus en place pour évaluer l'efficacité des procédures de mise en correspondance.
3.1.3	Indicateurs	Pour chaque qualité, il doit y avoir en place un ensemble d'indicateurs mesurables et documentés qui décrivent ce que les étudiants doivent acquérir pour être jugés compétents dans la qualité correspondante.	✓	Des indicateurs mesurables décrivent l'ensemble des exigences de conformité pour chaque QRD. ET sont cohérents avec les niveaux d'apprentissage attendus de chaque QRD. ET le nombre d'indicateurs permet d'assurer un programme de collecte de données durable pour chaque QRD.
			*	Des indicateurs mesurables ne décrivent pas adéquatement l'ensemble des exigences de conformité pour plusieurs ou la plupart des QRD. ET/OU ne sont pas cohérents avec les niveaux d'apprentissage attendus de plusieurs ou de la plupart des QRD. ET/OU le nombre d'indicateurs ne permet pas d'assurer un programme de collecte de données durable dans le cas de bon nombre ou de la plupart des QRD.
3.1.4	Outils d'évaluation	Il doit y avoir en place des outils d'évaluation documentés qui sont adaptés à la qualité et qui sont utilisés pour obtenir des données sur l'apprentissage des étudiants relativement aux 12 qualités sur un cycle d'au plus six ans.	✓	La nature et le nombre des outils d'évaluation sélectionnés pour les niveaux d'apprentissage de chaque QRD sont raisonnables. ET la raison de leur sélection est bien documentée.
			*	La nature et le nombre des outils d'évaluation sélectionnés pour les niveaux d'apprentissage de plusieurs ou de la plupart des QRD ne sont pas raisonnables. ET/OU la raison de leur sélection est mal documentée. ET/OU la raison de leur sélection n'est pas documentée.

3.1.5	Résultats d'évaluation	Au moins un ensemble de résultats d'évaluation doit être obtenu pour les douze qualités au cours d'une période d'au plus six ans. Les résultats doivent démontrer clairement que les diplômés d'un programme possèdent les qualités ou que des mesures correctives sont en cours.	✓	Les résultats d'évaluation sont compilés et documentés pour toutes les qualités au cours d'une période d'au plus six ans. ET au moins trois activités d'apprentissage sont évaluées pour la plupart des QRD. ET les résultats démontrent que la cohorte de diplômés a satisfait aux exigences de conformité de l'EES pour la plupart des QRD OU que des mesures correctives sont en cours.
			*	Les résultats d'évaluation sont compilés et documentés pour la plupart des qualités au cours d'une période d'au plus six ans. ET/OU les résultats d'évaluation n'ont pas été compilés ou documentés pour la plupart des qualités au cours d'une période d'au plus six ans. ET/OU moins de trois activités d'apprentissage sont évaluées pour certaines QRD. ET/OU de nombreuses QRD sont évaluées sur un nombre limité de semestres. ET/OU les résultats démontrent que la cohorte de diplômés n'a pas satisfait aux exigences de conformité de l'EES pour la plupart des QRD OU qu'aucune mesure corrective n'a été entreprise. ET/OU des processus sont en place, mais ne sont pas appliqués systématiquement par tous les participants.

Note 1 : « Élément de QRD » – Un élément de la description de la qualité requise dans la section 3 des « Normes et procédures d'agrément » (p. ex. : les mathématiques sont un élément de la description des connaissances en génie)

Note 2 : « Niveaux de performance » – Une échelle des descripteurs de performance correspondant à un indicateur particulier. Les niveaux de performance pour un groupe cohérent d'indicateurs correspondant à des personnes sont agrégés pour mesurer les niveaux d'acquisition des QRD.

Amélioration continue

3.2	Amélioration continue :	Description des normes et procédures d'agrément	Cote	Descripteurs des catégories d'évaluation
3.2.1	Processus d'amélioration	Il doit y avoir en place des processus démontrant que les résultats d'un programme sont évalués par rapport aux qualités requises des diplômés et que les résultats sont validés, analysés et utilisés pour perfectionner le programme.	✓	Des processus d'amélioration continue adéquats sont en place et démontrent que les résultats du programme sont évalués et utilisés pour perfectionner le programme. ET il y a des preuves manifestes de l'engagement de la plupart des enseignants à temps plein et des dirigeants.
			*	Les processus d'amélioration continue sont inexistantes ou limités. ET/OU les processus ne sont pas adéquatement documentés. ET/OU l'engagement des enseignants à temps plein et/ou des dirigeants est limité ou inexistant.
3.2.2	Engagement des parties prenantes	L'engagement et la participation des parties prenantes internes et externes à l'égard du processus d'amélioration continue doivent être démontrés.	✓	Sélection étendue de parties prenantes internes et externes (p. ex., internes : étudiants, enseignants du programme, enseignants de la faculté de génie et d'autres facultés; externes : anciens étudiants, professionnels du génie, autres professionnels, employeurs, sociétés savantes, etc.). ET les rôles des parties prenantes dans le processus d'amélioration sont adéquatement démontrés.
			*	Sélection restreinte ou insuffisante de parties prenantes internes et externes. ET/OU les rôles des parties prenantes dans le processus d'amélioration sont inadéquatement démontrés ou ne sont pas spécifiés.
3.2.3	Actions d'amélioration	Il doit être démontré que le processus d'amélioration continue a mené à envisager des actions précises correspondant à des améliorations concrètes du programme et/ou de son processus d'évaluation. À noter : Si les éléments de preuve indiquent qu'il n'y a pas de changement requis, il n'est pas nécessaire d'en apporter. Cette norme ne s'applique pas aux nouveaux programmes.	✓	À la suite de la décision d'apporter des changements, des actions d'amélioration fondées sur des données probantes et visant le programme ou le processus d'évaluation ont été mises en œuvre (si un changement était nécessaire). ET l'échéancier et la responsabilité des changements ont été documentés.
			*	Malgré la décision d'apporter des changements, seul un nombre limité d'actions d'amélioration du programme et/ou du processus d'amélioration fondées sur des données probantes a été mis en œuvre, ou aucune action d'amélioration n'a été mise en œuvre (si un changement était nécessaire). ET/OU l'échéancier et la responsabilité des changements n'ont pas été déterminés.